

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 décembre 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Par délibération en date du 29 juin 1987, le conseil de communauté a approuvé le dossier de réalisation de la ZAC "du Dauphiné" à Lyon 3°.

Cette opération se développe sur les anciens terrains militaires, à proximité du fort Montluc. Son programme prévoit la réalisation de 62 000 mètres carrés de logements et d'activités tertiaires répartis sur trois secteurs. Aujourd'hui, 31 980 mètres carrés ont été réalisés dont 24 986 de logements et 6994 d'activités.

L'îlot sud de la ZAC est achevé et la réalisation de la partie nord est en cours. Ce secteur est divisé en quatre lots.

Le lot A 2 a été commercialisé en 1993 par la société Rhône-Logis qui a construit 8 917 mètres carrés de logements en prêt locatif aidé (PLA).

Pour le lot A 4, lors de la séance du 29 septembre 1997, vous avez donné un avis favorable au projet de compromis avec la société Capri. Les conditions suspensives n'étant pas levées à l'échéance prévue, le compromis est devenu caduc. La société PROMOGIM se propose d'acquérir ledit îlot, d'une superficie de 2 700 mètres carrés environ, en vue de la réalisation de 5500 mètres carrés environ de logements en accession. Le prix de cession est fixé à 5 500 000 F HT, soit 6 633 000 F TTC.

L'acquéreur en paierait 10 % au plus tard le 31 décembre 1997, 60 % à la signature de l'acte de vente et le solde un an après ;

B - Propose d'approuver le compromis, de l'autoriser à le signer ainsi que l'acte authentique de vente à intervenir et de fixer l'inscription de la recette ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération d'un précédent conseil en date du 29 juin 1987 ;

Vu sa délibération en date du 29 septembre 1997 ;

Oùï l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le compromis et autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique de vente à intervenir.

2° - La recette correspondante sera inscrite et à inscrire au budget de la Communauté urbaine - budget annexe des opérations en régie directe - exercices 1997 et suivants - section de fonctionnement - compte 701 500 - fonction 653 - opération 0090.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

